



Vivre en région Un nouveau projet de vie

L'essentiel à savoir



► VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E), COMMENT FAIRE ?

- Prendre contact directement par téléphone ou par mail avec l'interlocuteur 3F de la région qui vous intéresse en province (**voir vos contacts page précédente**) et qui vous guidera dans la démarche,
- Définir avec votre interlocuteur vos attentes : lieu, type de logement, loyer, charges et délais, etc,
- Effectuer une nouvelle demande de logement qui permettra l'obtention du numéro unique d'enregistrement,
- Constituer un dossier de candidature et le transmettre à votre contact en région,
- Vous rendre sur place pour visiter le ou les logements qui vous sont proposés,
- Dès que vous acceptez un logement, votre candidature est présentée en commission d'attribution.

RAPPEL : pensez à donner congé du logement que vous occupez dès votre acceptation en commission d'attribution.

Vous devez verser un nouveau dépôt de garantie et l'ancien vous est restitué. Le gardien réalise l'état des lieux de sortie et le chargé de gestion locative procède à la résiliation du contrat. Les frais occasionnés par le déménagement sont à votre charge.

► QUEL EST LE RÔLE DE VOTRE GARDIEN ?

Répondre aux questions que vous vous posez, vous conseiller et vous orienter vers le bon interlocuteur en province.

Découvrez toutes nos implantations régionales sur
www.groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

Votre situation familiale ou professionnelle évolue. Vous partez prochainement à la retraite. Vous souhaitez tout simplement profiter des atouts de la province et bénéficier d'un nouveau logement dans le parc social pour votre résidence principale. 3F offre à ses locataires d'Île-de-France la possibilité de déménager en province tout en restant locataire 3F.

L'implantation de 3F dans 14 régions permet de vous accompagner dans votre nouveau projet de vie en province où les prix des loyers sont souvent plus attractifs qu'en région parisienne.

► QUI EST CONCERNÉ ?

Tout locataire, quel que soit le moment, quelle qu'en soit la raison peut demander à changer de logement pour déménager en province.

Pour prétendre à un nouveau logement, vous devez respecter les critères d'attribution du logement social (plafonds de ressources réglementaires de la région concernée, résidence principale...), être à jour du paiement de vos loyers et charges, et avoir conservé votre logement actuel en bon état.

► LES IMPLANTATIONS EN RÉGION



► VOS CONTACTS

1 IMMOBILIÈRE NORD-ARTOIS
 03 20 43 74 34 – 03 28 80 02 67
commercial.ina@groupe3f.fr

2 EST HABITAT CONSTRUCTION
 03 87 65 27 97 – 03 83 17 65 36
location@esthabitatconstruction.fr

3 IMMOBILIÈRE 3F ALSACE
 03 88 75 30 48
commercial.ial@groupe3f.fr

4 IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES
 04 74 96 88 55
commercial.ira@groupe3f.fr

5 IMMOBILIÈRE MÉDITERRANÉE
 Andon, Valderoure, Draguignan
 04 93 70 38 73
commercial.paca@groupe3f.fr
 Lodève, Perpignan
 04 68 82 57 29
commercial.lr@groupe3f.fr

6 IMMOBILIÈRE MIDI-PYRÉNÉES
 05 63 97 83 01
commercial.savt@groupe3f.fr

7 GRAND OUEST
 01 40 77 36 49
commercial.go@groupe3f.fr

8 SA JACQUES GABRIEL
 02 54 43 43 71 – 02 54 43 99 44
 02 54 43 48 48
commercial.jg@groupe3f.fr

9 IMMOBILIÈRE VAL DE LOIRE
 02 38 56 95 70 – 02 38 56 95 71
 02 38 56 96 88
commercial.lvl@groupe3f.fr

10 IMMOBILIÈRE BASSE SEINE
 02 35 19 74 26
commercial.ibs.hav@groupe3f.fr